

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 24

présenté par
Mme Mazetier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 48**État B****Mission "Immigration, asile et intégration"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	32 300 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	32 300 000	0
TOTAUX	32 300 000	32 300 000
SOLDE	0	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	30 050 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	30 050 000	0
TOTAUX	30 050 000	30 050 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer de manière significative l'action N°12 « action d'intégration des étrangers en situation régulière » du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » de la mission « immigration, asile et intégration ».

Cette augmentation des crédits alloués au programme 104 serait gagée par une baisse des crédits alloués au programme 303 « immigration et asile » à hauteur de 16,4 millions euros (A.E=C.P) pour l'action N° 04 « Soutien » correspondant aux dépenses d'investissements en système d'information et de biométrie des données et de 15,9 millions d'euros en A.E et 13,65 millions d'euros en C.P pour l'action N°03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » correspondant aux dépenses d'investissements relatives aux centres de rétention administratifs.